



Engagés dans des projets d'ici

Politique d'investissement et
d'engagement dans le milieu

 **Desjardins**
Caisse de Québec



Politique d'investissement

Bien ancrée dans les quartiers Saint-Sauveur, Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec, Vieux-Port, Montcalm et Petit-Champlain, la Caisse Desjardins de Québec a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

La Caisse s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers de gouvernement.

La présente politique d'investissement est issue d'une analyse sociocommunautaire détaillée et d'une vaste consultation de nos membres et des organismes de notre milieu réalisées en 2020. Elle vise à informer les membres et partenaires de la Caisse de la nature de ses contributions dans le milieu. Elle permet au conseil d'administration de la Caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites.

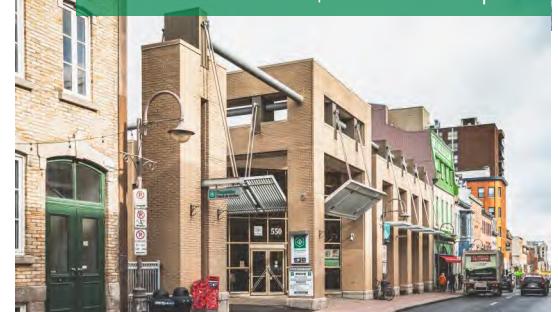
Siège social | Saint-Sauveur



Centre de services | Montcalm



Centre de services | Saint-Jean-Baptiste



Centre de services | Saint-Roch



Raison d'être et objectifs

La politique d'investissement de la [Caisse Desjardins de Québec](#) tient compte des besoins spécifiques des membres et de la communauté, de la planification stratégique de la Caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son milieu, la Caisse souhaite véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins :

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Faire connaître le cadre d'engagement de la Caisse dans son milieu.
- S'assurer que ses membres et la communauté ont les informations nécessaires à leur compréhension.
- Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des projets de développement structurants.
- Promouvoir la distinction coopérative et la participation démocratique des membres.
- Favoriser l'accès des membres par l'établissement des critères clairement définis.



Route d'artistes

Types de contribution

La Caisse dispose de divers leviers pour enrichir la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses employés et son [conseil d'administration](#) pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

Le FADM permet aux membres de la Caisse de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel.

Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.

Par structurants, on entend des projets :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun et qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté;
- qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement et de leur capacité d'agir.



Types de contribution (suite)

COMMANDITES

Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial.

La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.

DONS

Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la Caisse. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

BÉNÉVOLAT

La Caisse peut offrir du temps et son expertise grâce à l'implémentation humaine du personnel et des administrateurs. Nous proposons d'ailleurs le programme « 2 heures pour ma caisse » qui encourage nos employés et nos administrateurs à s'impliquer bénévolement auprès de nos organismes partenaires.



Partenaire de la relance culturelle :
110 000 \$ remis à 7 salles de spectacles en 2022



Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) est alimenté à la suite de la décision des membres, lors de l'assemblée générale annuelle, d'investir dans la communauté une partie des excédents réservés pour la ristourne. Les membres réunis en assemblée générale doivent donc recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du FADM afin de pouvoir se prononcer.

L'administration du FADM relève exclusivement du conseil d'administration de la Caisse. Il est le seul responsable de l'utilisation des sommes affectées au Fonds.

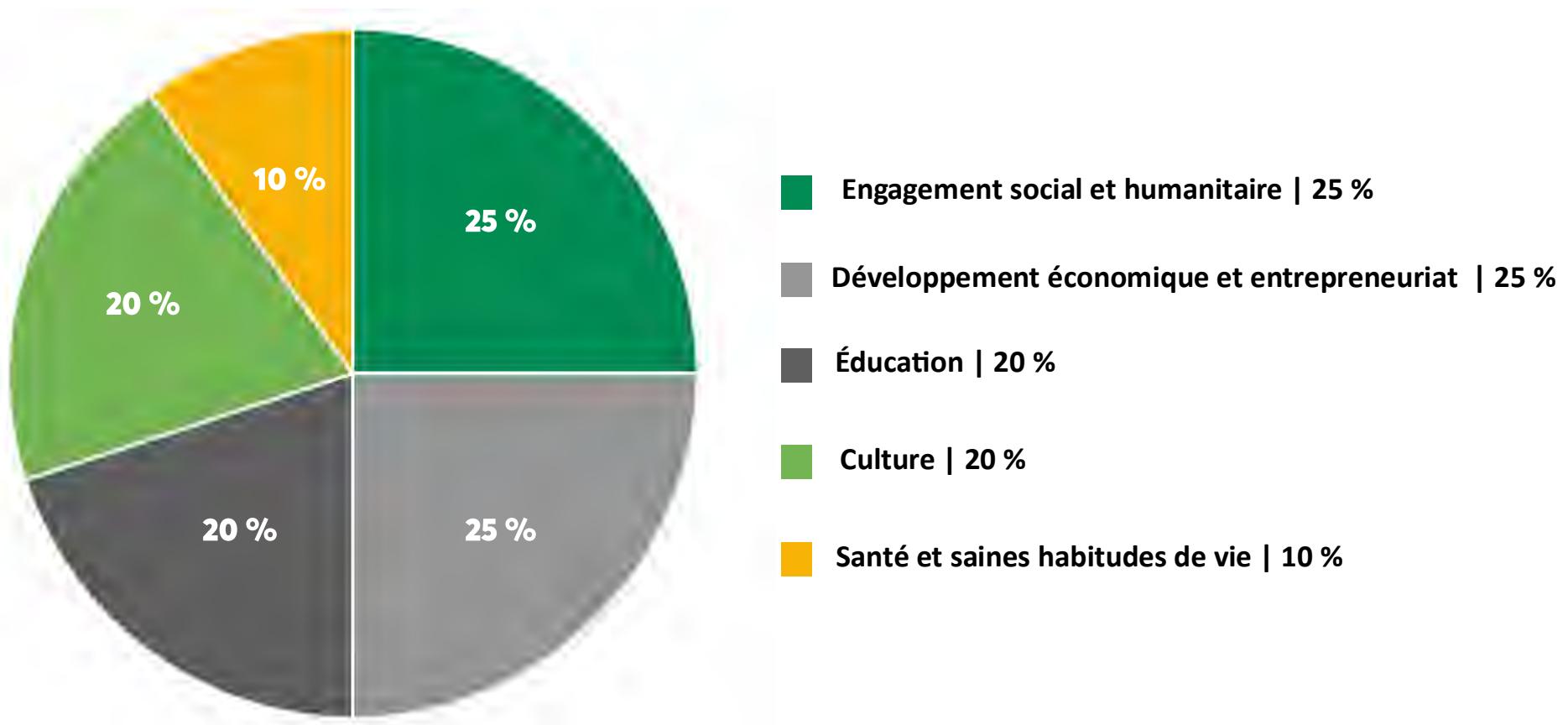
Le conseil d'administration de la Caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce fonds. De plus, il ne peut engager le FADM qu'après avoir réservé les sommes nécessaires aux engagements que la caisse a contractés sur plus d'une année.

Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale. Vous pouvez également trouver ce bilan dans la [revue annuelle](#) que nous publions chaque année.

Priorités d'investissement du Fonds d'aide au développement du milieu

La Caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement.

Elles ont été définies sur la base d'une vaste consultation des membres, des organismes du milieu et de ses partenaires, tenue en 2020.





Alvéole : ruche sur le toit



Centre Durocher



La Nuit des Galeries



Bourses d'études



Fondation Lauberivière

Engagement social et humanitaire | 25 %

Notre caisse couvre un territoire particulièrement diversifié, qui présente les caractéristiques typiques d'un centre-ville urbain. De nombreux organismes de lutte à la pauvreté et de soutien aux personnes vulnérables y sont établis, plus spécifiquement dans les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur.

À l'écoute des besoins de notre milieu et de la volonté exprimée par nos membres lors de notre consultation tenue en 2020, nous consacrons le quart de notre FADM pour soutenir les initiatives sociales et humanitaires visant à aider les personnes de notre milieu qui en ont le plus besoin.

Développement économique et entrepreneuriat | 25 %

Les quartiers les plus touristiques de la ville de Québec se trouvent sur notre territoire, qui comporte sept artères ou quartiers commerciaux : le Vieux-Québec, le Petit-Champlain, le Vieux-Port et les artères Saint-Joseph, Saint-Vallier, Saint-Jean et Cartier. Nous sommes présents pour soutenir les projets visant le développement - ou la relance - économique dans nos quartiers.

L'immigration et le soutien des nouveaux arrivants figurent aussi dans nos priorités et se retrouvent dans cette catégorie, qui représente le quart de nos investissements.

Éducation | 20 %

Nous avons développé de solides assises avec les écoles primaires et secondaires situées sur notre territoire. Chaque année, nous versons un montant par élève afin de les appuyer dans la mise en place de projets éducatifs stimulants. Nous soutenons également des projets d'envergure, et avons mis en place un programme de bourses destiné aux membres étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Culture | 20 %

Notre territoire se caractérise par une offre culturelle riche et variée : théâtre, musique, cinéma, magie, grands événements... La créativité des organismes et des acteurs de ce secteur d'activité est impressionnante et notre caisse est présente pour leur permettre de la faire rayonner.

Santé et saines habitudes de vie | 10 %

Notre caisse a à cœur la santé physique et mentale et soutient des initiatives visant à faire bouger les jeunes et les moins jeunes ou à prendre soin de leur santé psychologique.

Les initiatives visant le **développement durable**, qui sont aussi au cœur de nos préoccupations, entrent dans cette catégorie.

Critères d'admissibilité et de sélection

Les organismes membres Desjardins seront favorisés dans l'attribution des contributions. Cependant, la Caisse acceptera de prendre en compte les demandes des organismes non membres considérant leur apport au développement du milieu.

La Caisse portera une attention particulière aux promoteurs de projets et aux demandeurs de dons et commandites qui auront pris en considération la perspective du développement durable dans leurs activités.

	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	DON
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none">• Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif.• Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la Caisse tels que les bourses d'études, le support aux entrepreneurs (microcrédit aux entreprises, CRÉAVENIR, autres), etc.• Le projet ou l'événement se déroule sur le territoire de la Caisse.• La demande s'inscrit dans les priorités d'investissement de la Caisse.• La provenance et le nombre de personnes bénéficiant du projet justifient sa participation.• La viabilité de l'événement ou du projet, l'efficacité de son administration et la bonne santé financière du demandeur sont également des critères importants dans l'attribution d'un soutien financier.		
Critères spécifiques de sélection ou d'analyse	Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. Offrir à la Caisse une certaine visibilité.	Offrir à la caisse une visibilité importante ou des occasions d'affaires dans un rapport de réciprocité d'affaires. Accorder plusieurs possibilités d'exploitation de la commandite proposée.	S'il s'agit d'un organisme de charité ou sans but lucratif, posséder une charte le reconnaissant comme tel. S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat. Transmettre avec sa demande une copie de son dernier rapport annuel vérifié.
Exclusions	<ul style="list-style-type: none">• Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement.• Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent.• Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins.• La demande ne doit pas avoir un caractère politique.• La demande ne doit pas viser à rembourser une dette ou à accumuler des sommes dans une réserve.• L'organisation ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une fraude ou avoir commis des agissements pouvant porter atteinte à la réputation de la Caisse.		

Procédure de dépôt de projet et d'analyse

La caisse requiert du demandeur des informations qui varieront suivant l'importance de la demande formulée.

Toute demande incomplète ne sera pas analysée et sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus.

DÉPÔT DE PROJET ET DÉLAIS DE PRÉSENTATION

Fonds d'aide au développement du milieu

La demande doit être déposée via le [formulaire de demande de partenariat](#).

Le dépôt des demandes se fait en continu. À la réception de tous les documents demandés, la Caisse vous fournira une date pour l'analyse de votre dossier.

Selon le montant de votre demande, notre comité Coopération et engagement dans le milieu ou notre conseil d'administration rendra une décision à la suite de l'analyse de la demande et de ses retombées. Une fois la décision arrêtée, les demandeurs seront informés par courriel de l'aide accordée par la Caisse. Ils recevront par la suite une convention de partenariat qu'ils devront signer.

Dons et commandites

Les demandes de dons et commandites peuvent être déposées à tout moment dans l'année via le [formulaire de demande de partenariat](#).

Toute demande sera évaluée et traitée dans un délai de 30 jours à compter de la réception, à condition que celle-ci soit complète.

Après analyse, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la Caisse.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Toute personne appelée pour et au nom de la Caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le Code de déontologie de Desjardins, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à la gestion des conflits d'intérêts.



Engagement des bénéficiaires

La relation qui est créée par l'octroi de l'aide s'inspire de celle de la Caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Elle peut exiger que l'organisme s'engage par écrit, dans une convention de partenariat signée par les deux parties, à respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée ainsi que celles qui pourraient être demandées par la Caisse, suivant le cas.

Respect

La Caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des missions de chacune des parties.

Transparence

La Caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la Caisse consenti sur la base de la demande initiale.

Faire affaire avec la Caisse

L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la Caisse. Il s'engage de plus à encourager ses membres à faire affaire avec la Caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

Engagement et rapport à la Caisse

Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la Caisse. Sur demande de la Caisse, les organismes soutenus devront produire un bilan des activités et reddition de compte.



Engagement des bénéficiaires (suite)

Visibilité

Les commandites et les contributions octroyées par le FADM doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la Caisse dans son milieu.

La Caisse peut également demander que des administrateurs ou des employés soient présents lors de l'événement ou l'annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la Caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la Caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la Caisse.

Bilan des activités et reddition de comptes

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, l'organisme s'engage à remettre à Desjardins un bilan présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté.

Révision de la politique d'investissement

La Caisse s'engage à réviser cette politique au besoin.

